Licence Science politique

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Science politique. 2016, Université de Rennes 1. hceres-02037790

HAL Id: hceres-02037790

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037790

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Science politique

- Université de Rennes 1

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Université de Rennes 1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence en *Science politique* est une formation dispensée à l'Université de Rennes 1 ouverte, de plein droit, aux étudiants ayant validé 120 crédits en licence 1 et en licence 2 de Droit à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Rennes 1. Elle est également accessible, après un examen par une commission pédagogique, aux étudiants ayant validé 120 crédits en L2 (ou équivalent pour les étudiants étrangers) dans le cadre d'un parcours extérieur à la Faculté de Droit et de Science politique de Rennes (ex. : L2 d'*Administration économique et sociale* –AES-, L2 d'*Histoire*, L2 de *Sociologie*) et aux candidats issus des Classes préparatoires littéraires ou commerciales (les critères de sélection étant le niveau et la motivation des candidats). Enfin, elle est aussi accessible, après un examen par un jury, aux candidats demandant une VAE ou une VAP.

La licence en *Science politique*, qui est organisée en troisième année de la licence, est structurée autour de deux semestres (S5 et S6) comprenant respectivement 4 unités d'enseignement (UE) et 5 UE. Quatre UE sont dédiées à des cours magistraux en Science politique accompagnés de travaux dirigés. Trois UE proposent six enseignements optionnels à choisir parmi des enseignements en Science politique (à raison de six cours maximum sur l'année), des enseignements en Droit (à raison de quatre cours maximum sur l'année) et des enseignements délivrés par d'autres composantes de l'Université de Rennes 1 (à raison d'un cours maximum au titre du semestre 5). Une UE est axée sur le « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant » et 1 UE est consacrée à l'apprentissage d'une langue étrangère.

La licence en *Science politique* offre une véritable spécialisation en Science politique tout en permettant une individualisation des parcours. Cette formation permet, d'une part, de comprendre les fondements, les modes de fonctionnement, les acteurs et les modes d'action existant dans les différents systèmes politiques et d'acquérir un mode de raisonnement, des outils d'analyse et une méthodologie. D'autre part elle favorise une individualisation du parcours, que ce soit au niveau de l'élaboration du projet professionnel ou au niveau du choix des matières optionnelles qui sont proposées aux étudiants. Elle atteste, par ailleurs, d'une dimension pluridisciplinaire étant donné qu'elle permet l'acquisition de connaissances dans les domaines du Droit, des Sciences sociales, de l'Anthropologie, de l'Histoire, de la Philosophie, etc.

Synthèse de l'évaluation

À côté de sérieux atouts, la licence en *Science politique* de l'Université de Rennes 1 présente, toutefois, plusieurs insuffisances ouvrant autant de pistes d'améliorations.

S'agissant de ses atouts, la licence en *Science politique* se révèle particulièrement attractive. Cette attractivité s'explique, entre autres par la réelle visibilité de cette formation (qui découle, notamment, des diverses actions réalisées en matière de communication), par son ouverture à des étudiants présentant des profils très hétérogènes, par la faible concurrence avec les formations proposées par l'Institut d'études politiques-IEP- de Rennes et par l'Institut de préparation à l'administration générale-IPAG- de Rennes, par l'absence de formations comparables au niveau de la ComUE UBL (la Science politique n'étant enseignée, dans les autres universités, qu'à partir du master 1). Pour ces diverses raisons, il pourrait être envisagé de créer une licence en Science politique dès la 1ère année. Il convient, par ailleurs, de souligner l'importance attachée au « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant » (dont la place, assez faible, pourrait être renforcée au sein de la maquette), à la mobilité internationale ainsi qu'à la qualité du suivi des étudiants qui, eu égard, notamment, aux contacts privilégiés avec les membres de l'équipe pédagogique et aux effectifs raisonnables des différentes promotions, peuvent bénéficier d'un véritable accompagnement personnalisé.

Cependant, en dépit d'un taux de réussite assez élevé, aucun suivi précis des étudiants diplômés et des étudiants non-diplômés n'est mis en place. En outre, bien que la formation soit bien intégrée au niveau local (comme l'indique, notamment, son ouverture vers d'autres formations ou d'autres composantes de l'Université de Rennes 1), aucun

partenariat n'est véritablement établi avec la licence en *Droit* ou avec la licence d'*Administration publique*. De plus, même si la mise en place d'une licence en Science politique semble justifiée, l'existence de certaines formations dispensées dans le cadre de l'IEP de Rennes et l'IPAG de Rennes révèle, au-delà des différences liées à la fois aux conditions d'accès et à la nature des enseignements proposés, que ces diverses formations témoignent d'une certaine proximité quant aux compétences acquises par les étudiants et aux poursuites d'études qu'ils envisagent. À cet égard, la licence en Science politique a un caractère mono-disciplinaire et ce malgré la pluridisciplinarité qu'elle revendique au travers des matières optionnelles qu'elle propose.

Points forts :

- La formation se révèle très attractive.
- Une politique de valorisation de la formation est mise en place.
- La formation est ouverte sur le monde professionnel.
- L'UE « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant » constitue un véritable atout.
- La mobilité internationale est encouragée.
- De nombreux partenariats ont été conclus à l'échelle internationale.

Points faibles :

- Le dossier se révèle imprécis ou incomplet s'agissant de certains items.
- La pluridisciplinarité affichée par la formation semble « de façade ».
- Il n'est pas prévu de mise à niveau des étudiants en dépit de l'hétérogénéité de leurs profils.
- La part du contrôle continu est faible.
- Les enseignements de et en langue(s) étrangère(s) se révèlent insuffisants.
- Le recours à la pédagogie numérique est marginal.
- Le suivi des étudiants diplômés et des étudiants non-diplômés est lacunaire.

Recommandations :

- Il conviendrait de fournir, à l'avenir, un dossier plus complet, certains éléments étant imprécis ou incomplets.
- En raison de l'intérêt de l'UE « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant », il pourrait être envisagé d'augmenter le nombre d'heures et le nombre de crédits qui lui sont affectés.
- Un suivi des étudiants diplômés pourrait être mis en place au moyen, par exemple, la réalisation d'un annuaire des anciens étudiants diplômés.
- La coordination avec la licence en *Droit* ainsi qu'avec la licence d'*Administration publique* proposées par l'Université de Rennes 1 pourrait être renforcée.
- Il serait intéressant de réfléchir à la construction d'un cursus complet sur trois ans.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	Le cursus est construit de telle sorte que les étudiants disposent à la fois d'un socle de connaissances fondamentales en Science politique et d'une solide culture générale. Le cursus permet aux étudiants de personnaliser leur parcours, par le choix des enseignements optionnels ou la construction du « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant ». Le cursus favorise une ouverture sur d'autres disciplines que la Science politique dans la mesure où les étudiants ont la faculté de choisir jusqu'à quatre cours optionnels en Droit proposés dans le cadre de la licence en *Droit*, et un cours proposé au niveau de la 3ème année d'une licence portée par une autre composante de l'Université de Rennes 1. Néanmoins, il convient de noter que cette pluridisciplinarité ne se manifeste pas au sein des enseignements fondamentaux, mais se traduit par le choix de certains enseignements optionnels dispensés dans le cadre d'autres formations. Le cursus incite à une ouverture vers le monde professionnel, notamment dans le cadre d'une UE consacrée au « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant ». Il s'agit là d'un réel atout pour la licence en *Science politique*.
Environnement de la formation	La formation a une réelle visibilité et, par suite, une véritable attractivité. Ceci se justifie, entre autres, par le fait qu'il n'y a pas de formation comparable au niveau du site de Rennes, en dépit de la présence de l'IEP de Rennes et de celle de l'IPAG de Rennes. La licence en *Science politique* n'entre pas en concurrence avec les formations proposées par l'IEP de Rennes et par l'IPAG de Rennes en raison, d'une part, des modalités de recrutement des étudiants au sein de ces formations et, d'autre part, des objectifs poursuivis par ces formations) et au niveau de la ComUE UBL, la Science politique n'étant enseignée, dans les autres universités, qu'à partir du master 1. La formation est parfaitement intégrée au niveau local, comme le prouvent son ouverture vers d'autres formations ou d'autres composantes de l'Université de Rennes 1 (même s'il n'y a pas de véritable partenariat avec la licence *Droit* ou la licence *Administration publique* ou de mutualisation(s) systématique(s)) et la conclusion de plusieurs conventions (avec plusieurs Classes préparatoires littéraires et commerciales de lycées du Grand Ouest et ce, pour renforcer la visibilité de la licence en *Science politique* et pour recruter des étudiants). Par ailleurs, des partenariats ont été signés avec de nombreuses universités étrangères (et ce, pour permettre la mobilité internationale des étudiants). En outre, l'Association Rennaise des Etudiants en Science Politique (ARESP), qui réunit des étudiants en Science politique participe, de façon active, à la promotion de la licence en *Science politique*, en étant présente aux Journées Portes Ouvertes et au Salon de l'Etudiant, en organisant des conférences, des colloques et des voyages d'études et en entretenant les liens entre les différentes promotions d'étudiants.
Equipe pédagogique	La composition de l'équipe pédagogique ne se révèle pas en totale adéquation avec les objectifs de la formation, dans la mesure où elle reflète qu'en partie la pluridisciplinarité affichée par la formation. Les intervenants issus du milieu académique appartiennent, pour l'essentiel, à la Section 04 du CNU, les autres enseignants qui dispensent les matières choisies en option par les étudiants pouvant relever, quant à eux, d'autres Sections du CNU (ex. : Section 02, Section 05). L'équipe pédagogique intègre, à titre principal, une dizaine d'enseignants en poste à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Rennes 1 et qui sont spécialisés en Science politique et associe, par ailleurs, les enseignants spécialisés en Droit ou en Economie assurant les cours optionnels) et les enseignants en charge des cours de langue étrangère. Des anciens diplômés, des professionnels ou, bien encore, des élus interviennent dans le cadre de l'UE « Projet Professionnel et Personnel Étudiant » sous la forme de « conférences métiers ». Le pilotage de la formation est assuré de manière satisfaisante via l'implication de l'équipe pédagogique qui se réunit, une fois par an – au mois de février – en la présence des deux délégués étudiants élus chaque année et de la commission pédagogique de la formation qui se réunit une à deux fois par an hors la présence des deux délégués étudiants lorsqu'une

	difficulté organisationnelle surgit. Celle-ci rencontre, chaque année, lors de deux réunions (à la fin du 1er semestre et à la fin du 2nd semestre), les deux délégués étudiants afin d'améliorer l'encadrement et l'harmonisation pédagogiques.
Effectifs et résultats	La formation se révèle très attractive, comme en attestent des effectifs en hausse (variant entre 55 et 70 étudiants selon les années). Plusieurs actions de communication (ex. : présence aux Journées Portes Ouvertes et au Salon de l'Étudiant, conventions avec des classes préparatoires de lycées) sont menées en direction d'étudiants potentiels. L'attractivité de la formation provient, aussi, du fait qu'elle s'avère moins sélective que l'IEP de Rennes. Le taux de réussite est plutôt élevé (entre 80 % et 88 % selon les années) et le taux d'abandon est relativement faible (un ou deux étudiants par an), ce qui démontre, d'une part, l'adéquation entre l'offre de formation et les objectifs poursuivis et confirme, d'autre part, le bien-fondé de l'investissement de l'équipe pédagogique dans l'accompagnement personnalisé des étudiants. Dans le dossier, cet item est insuffisamment renseigné.

Place de la recherche	La place accordée à la recherche mériterait d'être renforcée. Certes, les intervenants issus du milieu académique participent à la formation des étudiants à la fois par les enseignements qu'ils peuvent dispenser et par les séminaires et les conférences qu'ils peuvent organiser dans le cadre de l'UE « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant ». De plus, dans le cadre d'un stage, les étudiants peuvent demander à être intégrés dans un laboratoire de recherche et, dans le cadre des travaux dirigés, ils sont incités à la fois à travailler à la bibliothèque universitaire et à se familiariser avec les méthodes de la recherche bibliographique. Néanmoins, l'ouverture à la recherche pourrait être consolidée, par exemple avec la réalisation d'un mémoire de recherche pour les étudiants souhaitant poursuivre leurs études par un master de Recherche ou s'orienter vers l'enseignement.
Place de la professionnalisation	C'est, sans doute, l'un des aspects les plus détaillés de la formation. La professionnalisation y est très présente et active et ce, à différents égards. La composition de l'équipe pédagogique révèle que celle-ci intègre, outre des intervenants issus du milieu académique, des intervenants issus du milieu professionnel. En particulier, des anciens diplômés, des professionnels et des élus interviennent dans le cadre de l'UE « Projet Professionnel et Personnel Étudiant » sous la forme de « conférences métiers ». Certains enseignements et certains outils sont destinés à la professionnalisation des étudiants. La formation propose une UE « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant » qui impose, à titre obligatoire, le suivi d'un enseignement magistral d'ouverture sur le monde professionnel et un travail personnel et, à titre facultatif, le suivi de divers modules. Au titre du travail personnel, les étudiants ont le choix entre réaliser un stage de deux semaines en continu, valider un engagement associatif ou, bien encore, assister à un minimum de cinq conférences extérieures. À titre complémentaire, les étudiants ont la faculté de participer à des modules organisés dans le cadre du « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant » de la licence en *Droit* : Préparation et épreuve de certification en langues et/ou Préparation à la mobilité internationale. S'agissant de la fiche RNCP, sa rédaction pourrait être améliorée.
Place des projets et stages	Si une faible place est accordée aux stages, une UE est consacrée au « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant » (36 h en présentiel compté 3 crédits). Le stage, en lien avec le domaine de la Science politique, est censé être réalisé pendant la semaine précédant les vacances de février (durant laquelle les cours magistraux sont maintenus, mais les travaux dirigés banalisés), et la semaine de vacances. La réalisation du stage donne lieu

	à la rédaction d'un document de synthèse soutenu devant un jury. En pratique, les étudiants ont quelques difficultés à obtenir des stages. L'UE « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant » permet une véritable préparation à l'orientation professionnelle (ex. : avec la rédaction d'un CV, la formulation d'un projet, des rencontres avec des professionnels, la réalisation d'un stage). L'enseignant qui est responsable de l'UE « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant » doit valider le projet personnel présenté en début d'année par les étudiants. Les étudiants qui choisissent d'effectuer un stage ou de réaliser un projet font l'objet d'un accompagnement personnalisé. Par ailleurs, pour chaque exercice envisagé dans le cadre du travail personnel, les étudiants sont tenus de rédiger un document de synthèse donnant lieu à une soutenance devant un jury.
Place de l'international	La dimension internationale de la formation est relativement marquée car, si la mobilité internationale des étudiants est encouragée, l'apprentissage des langues étrangères pourrait être renforcé. La formation prévoyant la possibilité de réaliser un séjour d'un semestre ou d'une année à l'étranger et des conventions ayant été nouées à cette fin avec de nombreuses universités étrangères, un nombre élevé d'étudiants effectue, chaque année, une mobilité internationale. Une UE est consacrée à l'apprentissage d'une langue étrangère. Lorsque les effectifs le permettent (ce qui est le cas pour l'enseignement de l'anglais), des groupes de travaux dirigés sont réservés aux étudiants de la licence en Science Politique.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'accès à la licence en *Science politique*, qui témoigne d'un recrutement de candidats avec des profils hétérogènes au motif que cette formation n'existe qu'au niveau de la 3ème année de la licence, emprunte plusieurs voies. La formation est ouverte, de plein droit, aux étudiants ayant validé 120 crédits en licence 1 et en licence 2 de Droit à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Rennes 1. Elle est également accessible, après un examen en commission pédagogique, aux étudiants ayant validé 120 crédits en licence 2 (ou équivalent pour les étudiants étrangers) dans le cadre d'un parcours extérieur à la Faculté de Droit et de Science politique et aux candidats issus des classes préparatoires (les critères de sélection sont le bon niveau et la motivation des candidats). Enfin, après un examen par un jury, elle est ouverte aux candidats demandant une VAE ou une VAP. S'agissant des passerelles « sortantes », les diplômés de la licence en *Science politique* peuvent s'inscrire, de droit, en master 1 en *Science politique* de la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Rennes 1. Ils peuvent également demander à intégrer un master 1 en *Droit* à la Faculté de Droit et de Science politique ou présenter leur candidature à l'IPAG de Rennes. Par ailleurs, la diversité des enseignements proposés dans le cadre de la licence favorise les réorientations vers d'autres masters 1 ou vers la préparation des concours (ex. : IEP, École de journalisme). L'aide à la réussite des étudiants est formalisée par les réunions de l'équipe pédagogique et par le suivi personnalisé des étudiants réalisé par les enseignants des cours magistraux et les chargés de travaux dirigés ; les effectifs raisonnables des différentes promotions autorisent ce suivi individualisé. En outre, le projet personnel est encadré par un enseignant référent et trois intervenants du Service d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SOIE). Cela étant, aucune mise à niveau n'est proposée alors que les étudiants ont des profils très divers.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation est assurée uniquement en mode présentiel, les enseignements prenant principalement la forme de cours magistraux et de travaux dirigés. La place de la formation continue et du numérique est à renforcer. La formation est accessible, après un examen par un jury, aux candidats qui demandent une VAE ou une VAP. À défaut de la mise en œuvre d'une pédagogie numérique, le recours au numérique se manifeste à travers l'utilisation de l'ENT par le biais duquel les étudiants peuvent accéder à des documents de cours magistraux ou de travaux dirigés, déposer des travaux personnels ou, bien encore, échanger

	avec les enseignants. En outre, dans le cadre du « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant », à titre complémentaire, les étudiants peuvent participer à des modules organisés dans le cadre de la licence en *Droit* et, notamment, à une session de « Certification en Informatique et Internet ».
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants est classique tant par ses modalités (ex. : des épreuves écrites, des épreuves orales, des contrôles continus et des examens terminaux) que par la mobilisation de l'équipe pédagogique. L'importance accordée au contrôle continu reste faible (64 h de travaux dirigés sur un volume horaire total de 490 h). L'évaluation est plus accentuée dans le cadre du « Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant » puisque, pour chaque exercice possible dans le cadre du travail personnel, les étudiants sont tenus de rédiger un document de synthèse donnant lieu à une soutenance devant un jury. Dans le dossier, cet item n'est pas précisément renseigné.
Suivi de l'acquisition des compétences	Si les compétences transversales que les étudiants sont tenus d'acquérir sont identifiées, aucun suivi spécifique de l'acquisition de celles-ci n'est prévu. En effet, le suivi de l'acquisition des compétences transversales se réalise, de façon traditionnelle, dans le cadre à la fois des cours magistraux, des travaux dirigés ainsi que du Projet Professionnel et Personnel de l'Étudiant. Pour tenir compte des remarques précédemment formulées par l'AERES, l'évaluation des compétences transversales est au centre des travaux dirigés (ex. : des exercices écrits et/ou oraux, des exercices individuels ou collectifs, la valorisation des langues étrangères). En outre, les effectifs raisonnables des promotions favorisent le suivi de l'acquisition des compétences transversales. Dans le dossier, cet item n'est pas précisément renseigné.
Suivi des diplômés	Si les débouchés professionnels auxquels les étudiants peuvent prétendre sont identifiés et que l'insertion professionnelle est plutôt satisfaisante, aucun réel suivi des diplômés et des non-diplômés n'est réalisé. L''annuaire des anciens diplômés de la licence en *Science politique* qui devrait permettre de réaliser des statistiques et d'obtenir des informations concernant le suivi des diplômés vient d'être mis en place. Le taux de réussite est plutôt élevé. La plupart des diplômés poursuivent leurs études dans le cadre de master 1 en *Science politique* (cf. le nombre de diplômés qui intègrent un master 1 de l'Université de Rennes 1 : 42 en 2010-2011, 42 en 2011-2012, 21 en 2012-2013 et 32 en 2013-2014). Néanmoins, puisque les modalités de collecte d'information sur le devenir des étudiants ne sont aucunement détaillées, il n'est pas possible de connaître, avec précision, l'évolution professionnelle des diplômés, de même que celle des non-diplômés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Comme il n'existe pas de Conseil de perfectionnement à proprement parler, l'équipe pédagogique fait office de Conseil de perfectionnement. L'équipe pédagogique se réunit régulièrement en vue d'évoquer les questions soulevées par les enseignants et les deux délégués étudiants (ayant trait, en particulier, à l'encadrement et à l'harmonisation pédagogiques). Les modalités d'évaluation des enseignements se révèlent assez satisfaisantes. Chaque année, un questionnaire est soumis, via l'ENT, aux étudiants afin de connaître leur niveau de satisfaction. L'analyse du questionnaire, qui est réalisée par la responsable de la formation, est communiquée à la commission pédagogique de fin d'année. De manière générale, les étudiants se déclarent très satisfaits de la formation proposée. Par ailleurs, les enseignants des cours magistraux procèdent à l'évaluation de leurs cours auprès de leurs étudiants, sans que ces évaluations pédagogiques individuelles fassent l'objet d'une « remontée » systématique auprès de la commission pédagogique.

Observations de l’établissement

Champ de formation	Droit et science politique
Intitulé du diplôme	Licence mention science politique

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux remarques formulées par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Synthèse de l'évaluation

Observations :

Il est prévu, pour le nouveau contrat quinquennal, la création d'une Licence complète de Science politique articulée en L1 autour d'un grand portail commun Droit-Science politique, puis d'une L2 spécifique en Science politique. L'ensemble du dispositif reposera sur une meilleure coordination avec la Licence en Droit, sur la base, notamment, de fortes mutualisations.

Analyse

Observations :

David ALIS

D. Alis

Président de l'Université de Rennes 1